

OBJECTIFS :

Être capable d'exercer le métier de conducteur routier de voyageurs dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité.

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.

Obtenir la qualification professionnelle de conducteur de véhicules de transports de voyageurs.

PUBLIC :

Conducteur débutant dans la profession sans être titulaire d'une qualification issue d'une formation professionnelle longue de 280 heures au moins.

PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis D ou E (D) en cours de validité.

Être âgé de 21 ans. (services réguliers nationaux de voyageurs ne dépassant pas 50 kms)

CONTENU :

Accueil et présentation de la formation : 1 h

Thème 1 - Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.

- Les caractéristiques de la chaîne cinématique, caractéristiques techniques et fonctionnement des organes de sécurité du véhicule, principes d'utilisation d'une boîte de vitesse automatique, anticiper les risques du trafic, les différences concernant les routes, la circulation et les conditions météorologiques, préparation d'un trajet dans des conditions météorologiques exceptionnelles, adaptation aux risques du trafic, reconnaître les situations dangereuses, adopter une conduite sûre et économique, assurer la sécurité et le confort des passagers...

Thème 2 - Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle.

- Environnement social du transport routier, la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs, les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la sanction en cas de non utilisation (...);
- La réglementation applicable au transport de voyageurs en national et en international, urbain et non urbain : les différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé, le transport de groupes spécifiques, les équipements de sécurité à bord du bus, les ceintures de sécurité, (...)

Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.

- La prévention des risques physiques : hypovigilance, les principes ergonomiques, aptitude physique et mentale, conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence, comportements en situation d'urgence, le constat amiable, principes de secourisme, situations conflictuelles, règle de circulation et de signalisation routière, (...), accidents du travail en circulation et à l'arrêt, la sécurité du transport scolaire.

Thème 4 : Service, logistique.

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise, l'environnement économique du transport routier de voyageurs, être sensibilisé au handicap.

Test final d'évaluation des compétences acquises, corrections et synthèse du stage : 4 h.

PROFIL DES INTERVENANTS :

Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

NOM DU RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

Yann HAYE

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Salle de cours équipée de moyens multimédia.

Aires d'évolution spécialement aménagées.

Véhicules de transport en commun.

Livret de suivi de formation et manuel.

Informatique embarqué Eco-Conduite

DATES DE FORMATION :

Consulter le site <https://www.afaformation.com/>, onglet formation, transports, FIMO ou contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08.

DURÉE :

140 heures, sur 4 semaines consécutives (sauf lorsqu'elle est réalisée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation).

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

L'évaluation finale des compétences acquises est réalisée par le Formateur Évaluateur pour la partie théorique : QCM de 60 questions (recevabilité à 36 bonnes réponses) et par un évaluateur qualifié différent du formateur pour la partie pratique.

SANCTION VISÉE :

Qualification de conducteur pour le transport de voyageurs validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur (CQC).

Attestation de fin de formation, Certificat de réalisation

Note : l'habilitation, obtenue à la suite de la FIMO (ou passerelle) doit être renouvelée au plus tard 5 ans après son obtention, à l'issue d'une FCO (Formation Continue Obligatoire)

EFFECTIFS :

Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.

Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.